L'Actualité économique

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE REVUE D'ANALYSE ÉCONOMIQUE

Évolution démographique et polarisation de la région de Montréal

Claude Germain

Volume 38, Number 2, July-September 1962

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1001787ar DOI: https://doi.org/10.7202/1001787ar

See table of contents

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print) 1710-3991 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Germain, C. (1962). Évolution démographique et polarisation de la région de Montréal. *L'Actualité économique*, *38*(2), 245–276. https://doi.org/10.7202/1001787ar

Tous droits réservés © HEC Montréal, 1962

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



This article is disseminated and preserved by Érudit.

Évolution démographique et polarisation de la région de Montréal

Les études sur le développement économique ont le plus souvent pour objet les pays à croissance retardée. Elles ont donné lieu à une littérature abondante, tant dans le domaine de la théorie du développement que dans celui des analyses empiriques. Les exposés de synthèse sont limités et leur qualité est inégale¹.

La nécessité d'une connaissance plus approfondie des pays sous-développés ressort d'une double constatation. Tout d'abord, les mécanismes économiques développés dans les pays industriels occidentaux sont inaptes à résoudre les problèmes particuliers des pays sous-développés. La saisie de la complexité et de «l'originalité» de ces problèmes est un premier pas nécessaire pour orienter une action ultérieure efficace. Par ailleurs, l'insuffisance des statistiques, dans plusieurs cas, est un obstacle évident à l'élaboration d'une politique de développement à long terme.

Un autre champ d'application de la théorie du développement économique prend une importance croissante: celui du développement des économies régionales ou aménagement du territoire. On observe que la croissance économique d'une nation ne se fait pas de façon uniforme. Ainsi nous déplorons, au Canada, le contraste saisissant qui s'est développé entre d'une part, le Québec et l'Ontario, et d'autre part, les Provinces Maritimes que l'on désigne souvent comme les parents pauvres de la Confédération.

^{1.} Mentionnons l'ouvrage de Benjamin Higgins, Economic Development, qui est l'un des meilleurs en la matière. Signalons également les rapports volumineux de la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement. On consultera avec profit l'excellente bibliographie d'Arthur Hazelwood, poursuivie annuellement depuis 1957 dans la revue Cultural Change and Economic Development.

Il y a là une déficience profonde de notre système économique qui fera certainement l'objet, d'ici quelques années, d'une révision dans le sens d'une diversification des politiques économiques à l'échelon fédéral. Mais nous ne sommes pas les seuls à signaler ce paradoxe. En France, l'Institut d'Économie régionale du Sud-Ouest soulignait récemment la gravité de ce déséquilibre: «La politique des économies régionales est née, en France, de la prise de conscience des déséquilibres entre nos régions. Nous constatons que des provinces entières se vident de leurs hommes et de leurs capitaux au bénéfice de régions qui attirent peu à peu toutes les formes de la richesse.» Cette observation exige un effort d'adaptation de la science économique dans le but d'y apporter une solution. «La science économique d'aujourd'hui, par la théorie comme par l'action, s'insère dans un cadre géographique qui peut être soit la nation soit la région. Ainsi, après le temps, l'espace s'introduit dans les modèles de la théorie économique.»1

Notre lecteur s'inquiètera peut-être du long détour que nous empruntons avant de définir notre sujet. Ce détour est volontaire. Nous désirons souligner l'intérêt de l'analyse que nous allons entreprendre, et une vue synthétique des travaux accomplis dans le domaine du développement régional nous servira d'introduction.

Pour éviter la dispersion, notre attention se fixera sur la notion de région polarisée, puisque c'est elle que nous tâcherons d'utiliser dans le cadre de cette étude, et que par ailleurs elle donne lieu aux travaux les plus dignes d'intérêt. Son étude est illustrée par François Perroux et Maurice Byé, de Paris; par le R.P. Lebret et Jean Labasse, de Lyon; par Jules Milhau, de Montpellier, et Donald Bogue, de Chicago².

«La région polarisée est un espace hétérogène dont les diverses parties sont complémentaires et entretiennent entre elles et plus spécialement avec un pôle de développement plus d'échanges qu'avec les régions voisines»³. La détermination des frontières d'une région polarisée présente des difficultés qui relèvent à la

^{1.} Les deux citations sont de Jules Milhau, dans un article intitulé « Conceptions et exécution des plans régionaux de développement», Revue juridique et économique du Sud-Ouest, No 4, 1960.

^{2.} J.-R. Boudeville, L'économie régionale, espace opérationnel, Cahiers de l'Institut de Science Économique Appliquée, Série L, No 3.

^{3.} François Perroux, L'Europe sans rivages, P.U.F., 1954.

fois du choix des critères et de la compilation statistique. Mais elle présente aussi un intérêt particulier pour la connaissance des facteurs qui contribuent au développement économique régional. Nous identifierons cet intérêt en rappelant la contribution des géographes et des économistes. Cette heureuse collaboration entre deux disciplines complémentaires a été soulignée par J.-R. Boudeville, qui explique la différence des deux attitudes: «le géographe situe l'homme dans son milieu; l'économiste situe le milieu dans l'arsenal des instruments à la disposition des constructions humaines».1

L'aménagement de l'espace constitue le premier apport des géographes. M. Boudeville dégage le mérite de Jean Gottmann qui a su reconnaître que la région «vivante» était dominée par la ville: «La ville engendre en rayonnant par le jeu de la circulation, une nouvelle région qui sera généralement à cheval sur les limites entre régions naturelles. De là la complexité croissante de la géographie et aussi de la planification régionale dans les pays chargés d'histoire»2. Le géographe doit se familiariser avec le jeu des interdépendances si chères aux économistes. Ainsi, la géographie n'est pas seulement une science des conditions locales, mais aussi une science des relations dans l'espace. Michel Phlipponneau décrit, dans un ouvrage récent, la multiplicité des tâches du géographe². En particulier, l'aménagement de l'agglomération urbaine offre au géographe un champ d'application important: «depuis vingt ans, aux monographies urbaines classiques, s'ajoutent de nombreux travaux plus spécialisés portant sur la population, les types d'habitats, de quartiers, de banlieues, les questions économiques, les problèmes de circulation»⁸. Mais plus que l'aménagement des zones urbanisées, c'est l'aménagement des zones en voie d'urbanisation qui nous intéresse ici. L'auteur explique l'utilité des recherches géographiques pour la localisation des zones industrielles des villes en expansion. Plus loin, il nous livre des remarques d'un intérêt primordial sur les phénomènes qui accompagnent l'expansion des villes: accroissement du débouché des produits agricoles, favorisant l'essor des cultures de banlieues; concurrence de l'habitation, des industries et de l'expansion des

J.-R. Boudeville, op. cit.
 Jean Gottmann, L'aménagement de l'espace, rapporté par J.-R. Boudeville, op. cit.
 Michel Phlipponneau, Géographie et action, chapitre 3, «L'aménagement de l'espace», 1960.

voies de communications qui déterminent une élévation du prix des terres assez forte pour que la culture cesse d'être rentable.

Le chapitre sur l'aménagement de l'espace se termine par des considérations sur les problèmes d'ensemble de la planification régionale. Nous y trouvons énoncés les éléments de la thèse dont nous nous inspirerons au cours du présent article. Nous reproduisons ici trois paragraphes qui pourraient fort bien figurer dans la charte d'un conseil d'orientation économique.

Nous n'insisterons pas ici sur les divers dangers que présente une accentuation des déséquilibres régionaux. Sur le seul plan de l'économie, les régions sous-développées constituent des poids morts qui freinent l'expansion générale.

- «(...) Or la politique d'expansion économique que nous impose la pression démographique permet précisément de lutter contre ces déséquilibres régionaux, car il est plus facile de modifier la localisation des activités économiques en période d'expansion. L'effort essentiel doit porter sur la localisation des nouvelles industries qui constituent l'élément moteur de la plupart des autres activités. La nouvelle civilisation technique ne nécessite plus une concentration géographique des activités industrielles aussi poussée qu'à l'ère du charbon (...) Beaucoup d'industries légères en expansion peuvent sans inconvénient s'établir dans les régions dont le principal avantage offert est la présence d'une main d'œuvre abondante. On peut donc éviter la prolifération dans les secteurs surchargés, des industries nouvelles non déterminées. Leur installation dans les zones sous industrialisées permet une meilleure utilisation de l'infrastructure existante, ou nécessite des dépenses indirectes d'établissement et de fonctionnement beaucoup plus faible que dans les grandes agglomérations industrielles. Le troisième plan de modernisation et d'équipement (...) tend à favoriser la décongestion des agglomérations les plus saturées, et l'industrialisation des régions essentiellement agricoles ou souffrant d'une importante émigration permanente.»
- (...) Les prévisions démographiques détaillées constituent les données fondamentales pour orienter toute politique d'aménagement de la région. Ces données établies déjà par des spécialistes doivent être corrigées par l'analyse des mouvements migratoires, de leurs causes, de leurs formes, de leurs conséquences prévisibles et doivent être complétées par des prévisions portant sur les possibilités d'emploi dans les différentes branches d'activités.»¹

Bien qu'elles soient appliquées au problème de la France, ces observations valent également pour la province de Québec. Dans un article sur les problèmes de planification régionale dans la province de Québec, le même auteur dégage, en termes généraux, le rôle du facteur démographique².

^{1.} Michel Phlipponneau, Géographie et action, pp. 202 et 204.

^{2.} Revue canadienne de géographie, juillet décembre 1958.

Une analyse de vaste portée constitue le deuxième apport des géographes: c'est l'ouvrage de Jean Chardonnet sur les grands types de complexes industriels. «Dans l'économie mondiale, dit-il, les complexes industriels constituent un fait récent: la plupart d'entre eux datent au maximum de 50 ans, beaucoup sont plus récents.» Dès l'introduction, Chardonnet souligne l'une des incidences de l'apparition de ces complexes sur le plan humain: «ils ont provoqué un regroupement de la population, drainant celle des campagnes avoisinantes et attirant parfois même, grâce à l'anastomose et à la diversité des moyens de transports, celle de régions plus lointaines». Il distingue deux types généraux de complexes. En premier lieu, ceux qui sont à base physique, tels les complexes à base de charbon, de pétrole, parmi lesquels il analyse l'exemple canadien d'Arvida, complexe à base hydroélectrique. En second lieu, il distingue les complexes à base économique et humaine; parmi ceux-ci, on remarque les exemples de régions portuaires et les complexes industriels de type urbain. Caractérisé par la puissance industrielle, la présence d'industries de base et la diversité des activités de transformation, le complexe est donc un type de pôle industriel régional. Quant à la région polarisée, elle résulte d'une combinaison de ses activités industrielles avec les activités agricoles nécessaires à fonder un ensemble homogène.

Un dernier exemple de l'effort des géographes nous est donné par l'équipe d'Économie et Humanisme, à propos de son étude sur la région lyonnaise. «Le pôle y est alors conçu comme une zone d'attraction. L'équipe du R. P. Lebret tente de situer la région à aménager dans un espace économique total afin de percevoir dans leur ampleur les problèmes qui s'y posent. Il convient donc d'essayer de déterminer cette zone d'attraction de la métropole régionale définie comme la région polarisée de Lyon. Le groupe d'Économie et Humanisme ne put retenir que trois indices principaux: les relations téléphoniques, les relations de transports par autobus et celui des migrations de main-d'œuvre.» 1

Examinons maintenant l'apport des économistes à la notion d'espace polarisé. Dans un article sur la notion des pôles de croissance, François Perroux a formulé une idée maîtresse qui guide plusieurs projets d'aménagement régional: «La croissance n'apparaît

^{1.} Boudeville, op. cit., p. 13.

pas partout à la fois; elle se manifeste en des points ou pôles de croissance avec des intensités variables; elle se répand par divers canaux et avec des effets terminaux variables pour l'ensemble de l'économie.» 1

Le rôle du pôle de croissance ou pôle de développement est multiple: il peut-être envisagé comme marché, comme source d'approvisionnement et comme centre de redistribution. On peut ainsi imaginer une métropole considérée comme noyau d'une région polarisée, autour de laquelle gravitent des villes satellites définies par leur relation de dépendance au foyer de rayonnement central. Les limites de cet espace sont déterminées par l'intensité décroissante des échanges avec le pôle initial au profit d'un pôle voisin. Il souligne, par ailleurs, qu'il faut se garder de rattacher un pôle à l'espace géographique de ses établissements matériels. «Économiquement, un pôle est dans l'espace de celui qui le contrôle. effectivement, soit qu'il exerce sur lui un pouvoir économique, soit que par sa conduite, achat, vente, prêt, il règle effectivement la croissance, la structure, le type d'organisation, les progrès de ce pôle.»2

Ainsi, au Canada, l'industrie pétrolière et l'industrie automobile sont deux pôles de développement situés dans l'espace économique des États-Unis qui les contrôlent financièrement, M. Perroux définit alors l'unité motrice et analyse les actions d'entraînement qu'elle exerce sur son environnement.

Il distingue plusieurs modes d'actions, dont l'action par les blocs d'investissements et l'action par les agglomérations territoriales. À propos de cette dernière, il explique comment l'unité motrice une fois fixée devient «agglomérante», «En decà du phénomène urbain, nous souhaitons faire comprendre quelques ressorts de toute agglomération territoriale autour d'une firme ou d'une industrie implantée dans une région. L'unité se dote d'unités complémentaires pour la production, celles qui traitent les sousproduits, qui transforment la matière semi-ouvrée, qui transportent le produit vers des centres principaux de dégagement. Elle se dote aussi d'unités complémentaires de consommation, pour que des biens d'usage courant soient acheminés vers la population agglomérée.»8

^{1.} Economie Appliquée, Nos 1-2, 1955.

^{2.} F. Perroux, La coexistence pacifique, Vol. II, «Pôle de développement ou Nations», p. 300. 3. F. Perroux, op. cit., p. 310.

Les pôles de croissance sont analogues aux complexes industriels décrits par Jean Chardonnet. Mais le rôle de l'industrie motrice y est défini en termes économiques: «l'industrie-clef est celle qui induit dans la totalité d'un ensemble, un accroissement de débit global beaucoup plus grand que l'accroissement de son propre débit».

L'industrie clef possède un potentiel d'induction d'investissements complémentaires. «Ce potentiel découle de la combinaison de deux sortes d'effets. Les uns remontants: l'investissement appelle des services producteurs (inputs). Les autres descendants: il procure des produits à d'autres utilisateurs (outputs). Le potentiel est d'autant plus élevé que la combinaison des effets donne un plus grand effet net total.»1

Les calculs élaborés pour mesurer ces inductions relèvent des techniques d'échanges interindustriels. Les travaux de MM. Chenery et Watanabe illustrent pour l'Italie, le Japon et les États-Unis, le degré d'interdépendance structurelle des différentes industries2.

Un troisième apport des économistes concerne l'étude des zones d'attraction commerciale des villes. La zone d'attraction peut se définir comme «l'aire géographique au sein de laquelle une ville exerce une attraction sur les consommateurs de cette aire qui les pousse à acheter leurs biens de consommation au commerce de cette ville»3.

C'est un Américain qui a donné son nom à une formule de mesure de l'attraction commerciale des villes. La formule Reilly s'énonce ainsi: deux villes A et B attirent le commerce d'une localité plus petite X, située entre elles, en raison directe de leurs populations et en raison inverse du carré des distances qui les séparent de la ville intermédiaire; son expression mathématique est la suivante:

$$\frac{\text{Ventes de A}}{\text{Ventes de B}} = \frac{\text{Population A}}{\text{Population B}} \times \left(\frac{\text{Distance de X à B}}{\text{Distance de X à A}}\right)^2$$

^{1.} F. Perroux, Points de développement et foyers de progrès, cahier de l'I.S.E.A., No 12, Série F.

^{2.} Un exemple de ces travaux est fourni par A.-O. Hirschman dans son ouvrage The Strategy of Economic Development, p. 106. Le chercheur consultera avec profit le chapitre 8 de l'ouvrage récent de Walter Isard: Methods of Regional Analysis. Des calculs sur les échanges industriels ont été effectués au Canada; on consultera à ce sujet le Reference Paper No 72, O.F.S., Ottawa, 1949.

3. Revue du Comité National de l'Organisation Française, février 1961, p. 13.

Cette formule, très simplificatrice dans ses hypothèses, donne le rapport des attractions de la ville A et de la ville B sur la localité X. Elle a fait l'objet de reformulations tout aussi fantaisistes qui furent critiquées par le professeur Piatier en France. «Le raisonnement Reilly-Converse porte sur des aires de marché, alors qu'il n'existe que des lignes de transport sur cette surface. De plus, les formules ont un caractère absolu, sans nuance, alors qu'il faut:

- tracer autour de chaque ville une frontière continue et pas seulement un point de partage;
- établir une décroissance de l'influence de la ville au fur et à mesure que la distance augmente;
- introduire une diversification selon les produits.»1

Il n'en reste pas moins que ces formules représentent des points de départ qu'il convient de compléter par des enquêtes. Celles-ci sont nombreuses aux États-Unis et d'un grand intérêt, en raison de l'expansion des villes et des centres d'achats à leur périphérie. Une autre méthode utilisée en France est celle qu'a élaboré le professeur Piatier. Elle donne lieu à des études approfondies2. Soulignons, en terminant, l'utilité des études de zones d'attraction. Elles contribuent tout d'abord à déterminer le marché potentiel des commerces d'une ville. Elles servent de guide pour la politique commerciale des entreprises, en particulier en ce qui a trait à la localisation des succursales. Elles présentent enfin un intérêt primordial pour l'étude de l'aménagement du territoire.

À l'issue de cette introduction, que pouvons nous retenir? «L'intérêt de la notion de région polarisée n'est pas purement descriptif, mais bien explicatif. Elle vise à rendre compte des flux ou échanges et des variations de flux dans une région et d'une région à l'autre. En termes économiques, elle suppose déjà un cadre comptable et un embryon de modèle explicatif. Mais c'est un modèle très incomplet, très ouvert. En termes géographiques, la région polarisée suppose un réseau d'échanges localisés et interdépendants. Son intérêt est donc, en premier lieu, de dégager une méthode de classement des flux»3. «La région intégrée à un pôle doit se définir comme le lieu des points qui entretiennent, avec le

Revue du Comité national de l'Organisation française, février 1961, p. 15.
 Les résultats d'une enquête conduite dans les Landes, en France, ont parus dans le No 1 de 1961 de la Revue juridique et économique du Sud-Ouest.
 Cahier de l'I.S.E.A., No 3, Série L, p. 28.

pôle et la région qui en dépend, la majorité de leurs échanges extérieurs.» 1 Sa détermination est fort complexe et requiert des recherches très élaborées. Nous ne pouvons qu'espérer que ces recherches soient entreprises un jour.

Le but que nous nous proposons est plus modeste. Nous voulons amorcer l'analyse des relations qui se sont établies entre la conurbation de Montréal et la région qui se situe à la périphérie de la Métropole. Quelle a été la nature des influences exercées par la croissance de Montréal sur la région avoisinante? La Métropole a-t-elle été un pôle de croissance pour l'ensemble des comtés situés à sa périphérie? Jusqu'où s'étend cette influence? À partir de quand a-t-elle joué?

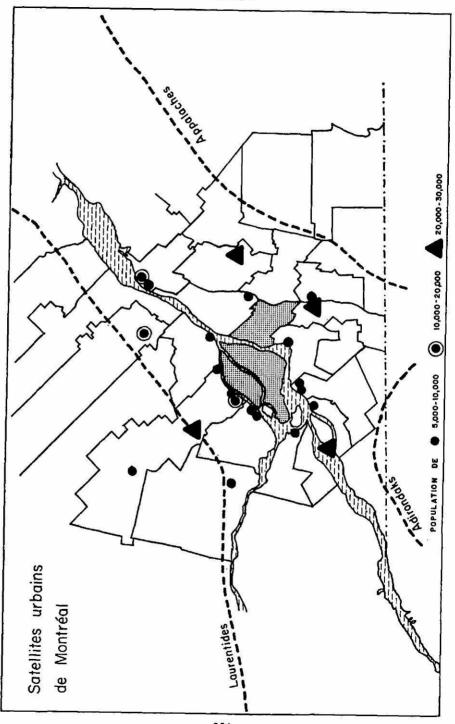
Voilà des questions dont la solution est susceptible d'éclaircir notre connaissance du développement économique régional dans la province de Québec. Notre étude se situe, en effet, dans le cadre des recherches entreprises sur les régions économiques de la Province et sur les enquêtes économiques effectuées par le gouvernement dans presque tous les comtés de la Province.

Notre méthode, ainsi que les hypothèses que nous chercherons à vérifier, seront précisées au fur et à mesure de notre analyse.

Notre attention se fixera tout d'abord et principalement sur les aspects démographiques étant donné l'importance qu'ils jouent dans le développement économique. On sait que l'industrialisation est à l'origine de l'exode rural et du phénomène de l'urbanisation. L'introduction de machines et de techniques nouvelles en agriculture, a permis d'accroître les rendements et de libérer une partie importante de la main-d'œuvre agricole. De plus, les salaires relativement élevés dans les industries et les services à la ville ont attiré cet excédent de population. L'absence de simultanéité entre ces deux phénomènes explique sans doute l'apparition de déséquilibres régionaux prononcés, et la naissance de problèmes sociaux de type urbain dont le chômage est l'exemple le plus pénible. Le but d'une politique régionale serait donc le freinage de l'accumulation humaine et l'accélération de l'expansion des régions en déclin guettées par l'anémie économique et sociale. Mais voici que

^{1.} Cahier de l'I.S.E.A., No 3, Série L, p. 28.

Carte I



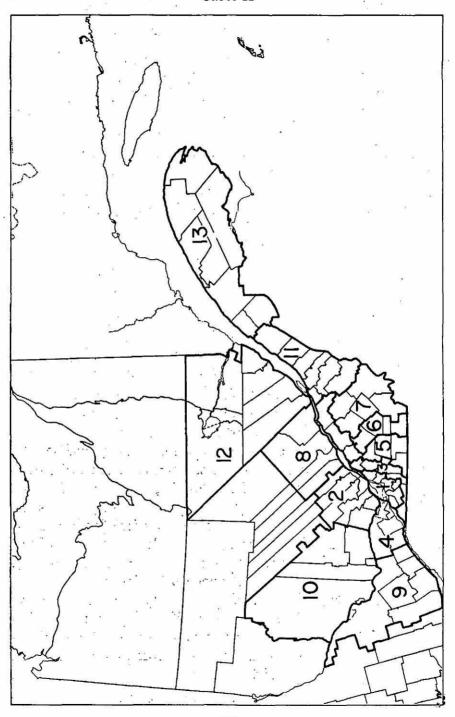
nous anticipons déjà les conclusions que la simple logique, nous interdit d'énoncer ici.

La plaine de Montréal est située aux confluents de trois régions naturelles bien distinctes. Elle est limitée au Nord par les Laurentides, à l'Est par les contreforts des Appalaches, au Sud par la pointe extrême des Adirondacks qui franchissent timidement la frontière américaine. À l'Ouest et au Sud-Ouest, par delà les comtés de Vaudreuil et Soulanges, s'étend une région de terre basse enclavée entre l'Outaouais et le Saint-Laurent, qui se présente comme le prolongement de la plaine en Ontario. Étant donné la proximité de cette région ontarienne de Montréal, nous incluerons dans notre analyse démographique quelques comtés ontariens. A part cette exception, notre définition de la plaine de Montréal correspond à peu près à celle du géographe, soit «une sorte de quadrilatère irrégulier que le fleuve traverse en oblique. Elle comprend les comtés de Soulanges, Vaudreuil, Deux-Montagnes, l'Assomption, le bas de Terrebonne, de Montcalm, de Joliette. Le sud plus étendu embrasse les comtés de Huntingdon, Beauharnois, Châteauguay, Napierville, Laprairie, Saint-Jean, Verchères, Iberville, Rouville, la majeure partie de Saint-Hyacinthe, l'ouest de Bagot et de Missisquoi.» 1 C'est cette région dont nous avons choisi d'étudier l'évolution démographique, afin de voir l'influence que la conurbation de Montréal a pu y exercer.

Montréal se présente, en effet, comme le noyau central de cette région. L'intensité du réseau de communications, la densité de la population, la concentration des industries, sont autant de caractéristiques qui peuvent suggérer que nous sommes en présence d'une région polarisée dont le pôle serait constitué par la conurbation de Montréal; celle-ci comprend l'île de Montréal, quelques municipalités de l'île Jésus, et, dans le comté de Chambly, les faubourgs de Montréal que sont Longueuil, Saint-Lambert, Greenfield Park, Mackayville, Montréal-Sud, Jacques-Cartier, Lemoyne. L'étude qui suit constitue une première démarche en vue de vérifier une telle hypothèse. À toutes fins pratiques et pour servir les buts de la comparaison que nous allons effectuer, nous assimilerons la conurbation de Montréal à la «région économique» de Montréal

^{1.} Raoul Blanchard, «La plaine de Montréal», Revue de géographie alpine, 1939, pp. 248-249.

Carte II



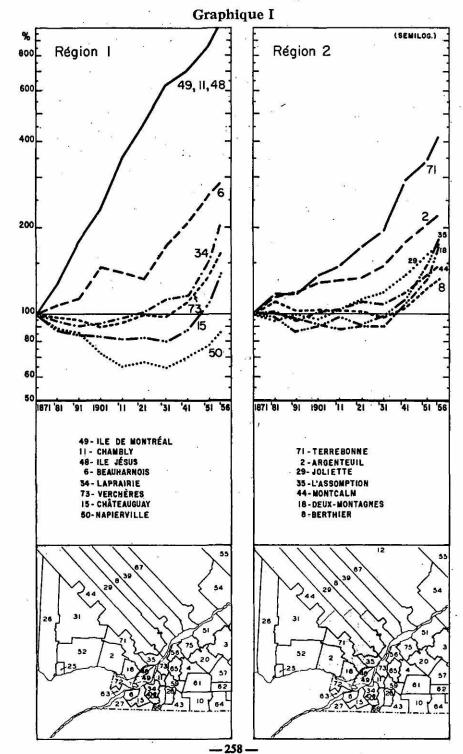
telle que définie par les géographes Benoît Brouillette et Pierre Dagenais: île de Montréal, île Jésus et comté de Chambly.

* *

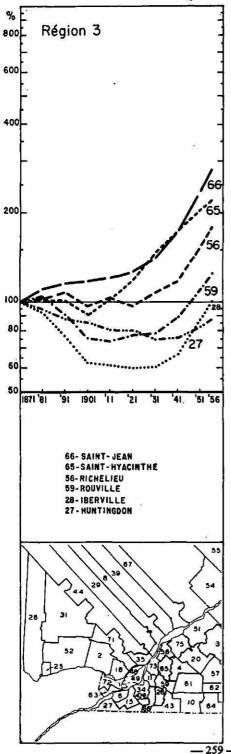
Une première vue d'ensemble nous permettra de déceler des caractéristiques de base, les similitudes ou les contrastes qui se dégagent d'un examen comparé de l'évolution démographique des comtés de la Province depuis 1871. Cette date est assez éloignée pour fournir une vue historique de l'évolution de la population. Antérieurement, on ne retrouve pas tous les comtés qui sont présentement considérés dans les recensements du Canada.

Nous avons classé les comtés par ordre concentrique autour de Montréal et nous les avons groupés par ensemble de 5 à 7 afin d'obtenir une clarté suffisante dans la représentation graphique. Dans le but de comparer les comtés entre eux, nous avons transformé les chiffres absolus de population à chaque décennie en indices de base 100 en 1871 pour chaque comté. Nous avons porté les données ainsi obtenues sur un graphique à échelle semi-logarithmique afin d'obtenir une image du rythme de croissance de la population au cours de la période¹. Voici le résultat.

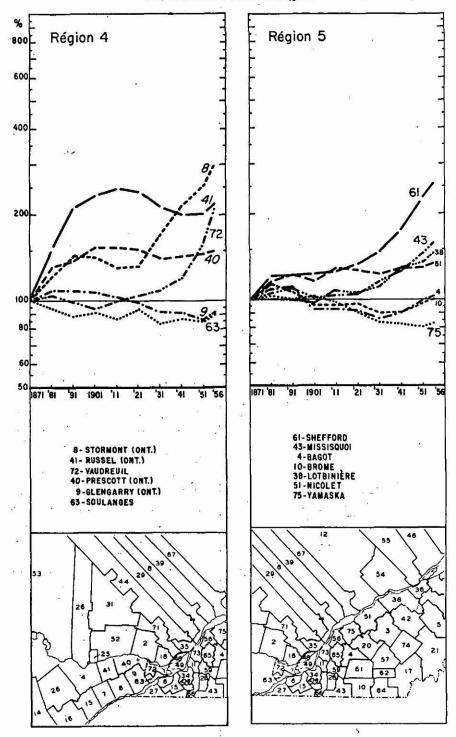
^{1.} Les courbes ainsi tracées au graphique I sont-elles strictement comparables? Tout dépend évidemment de l'ordre de grandeur de la population de chaque comté en 1871. On ne saurait interpréter pareillement l'évolution de deux indices se référant à des populations très différentes au début de la période. Ici la majorité des comtés envisagés ont une population, en 1871, variant entre 10 et 25 milliers d'habitants. Quelques-uns échappent à cet écart; ce sont Montréal, Québec et Carleton dont la population est supérieure, et d'autre part Wolfe, Sherbrooke, Frontenac, Lac Saint-Jean, Labelle, Abitibi et Témiscamingue dont les populations sont inférieures.



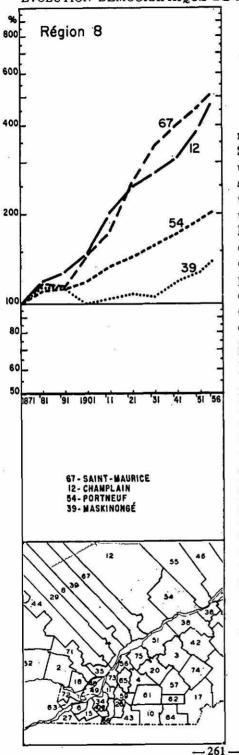
ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DE LA RÉGION DE MONTRÉAL



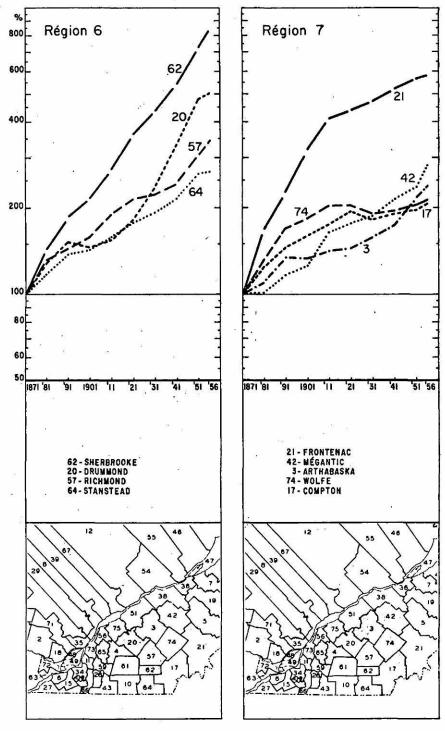
Les trois premières régions groupent dix-huit comtés de la plaine de Montréal et présentent des caractères communs. La région Montréal (Île de Montréal, Chambly, Île Jésus) connaît un taux de croissance soutenu et parvient à multiplier sa population par 10 entre 1871 et 1956. La population des comtés situés à la périphérie décline ou se maintient dans un état que nous qualifierons de «stagnation démographique». Les comtés de Châteauguay, Napierville, Rouville, Iberville et Huntingdon sont particulièrement touchés par le phénomène. On voit que la décennie 1931-1941 marque un renversement complet, même si les taux d'accroissement sont faibles. Le redressement se poursuit jusqu'en 1956 dans presque tous les comtés; seuls Beauharnois, Terrebonne, Argenteuil, Saint-Hyacinthe et Saint-Jean suivent une évolution différente.



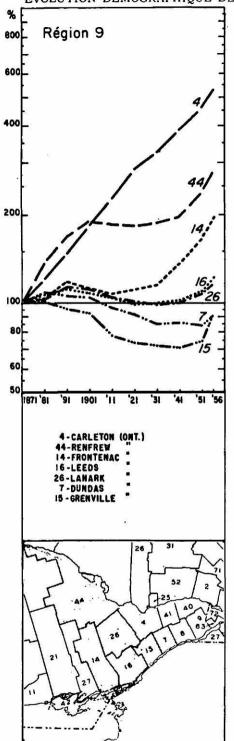
ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DE LA RÉGION DE MONTRÉAL



La région 4 présente des mouvements plus diversifiés. Vaudreuil, Soulanges et Glengarry ont connu une période de stagnation prolongée; seul Vaudreuil s'est redressé. Les trois autres comtés ontariens suivent une évolution différente; le développement de la ville de Cornwall explique sans doute le redressement dans le comté de Stormont. Les populations des comtés de Prescott et de Russel ont probablement été drainées vers Ottawa située dans le comté de Carleton. La région 5 groupe quatre comtés situés à la limite ouest des Cantons-de-l'Est et trois comtés situés en bordure du fleuve: leur évolution est assez semblable à celle des comtés de la plaine de Montréal. Le développement de la ville de Granby explique le relèvement de Shefford. À noter que le comté de Yamaska, l'une des régions les plus riches par son sol d'alluvions. n'a pas réussi à retenir sa population. La région 8 est située sur la rive nord du Saint-Laurent. Les divisions administratives des comtés présentent un aspect très différent. La région du Saint-Maurice semble avoir réussi à retenir sa population. Les courbes d'accroissement des comtés de Champlain et de Saint-Maurice sont assez conformes à ce que nous savons de l'accroissement naturel de leurs populations.



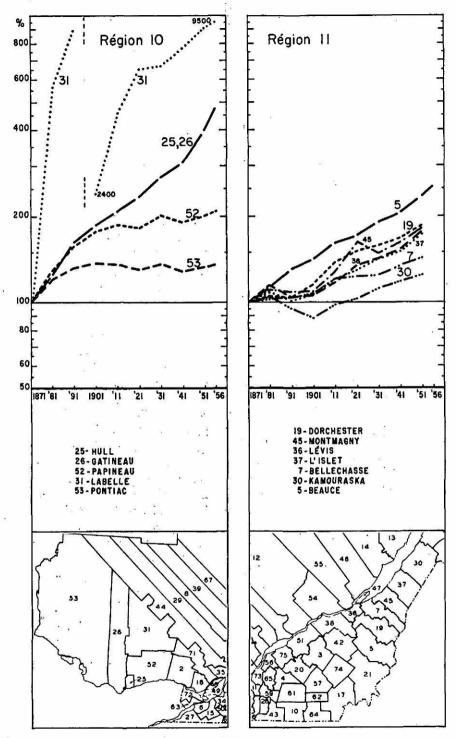
ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DE LA RÉGION DE MONTRÉAL



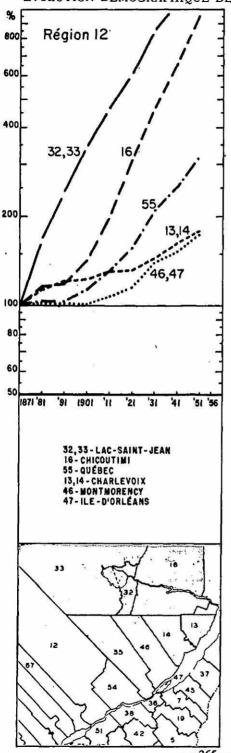
Les régions 6 et 7 groupent les onze comtés des Cantons de l'Est à l'exception de Brome et de Shefford. compris dans la région 5. Le contraste est frappant: nous rompons avec le type d'évolution démographique caractéristique des régions 1 à 5. Les neuf comtés considérés ont connu des taux d'accroissement soutenus assez identiques, qui font de cette région un ensemble homogène1. La région 9 comprend sept comtés de l'Ontario situés entre le fleuve et l'Outaouais. On remarquera que quatre d'entre eux affichent une évolution semblable à celle que nous avons identifiée dans les comtés de Glengarry et de Soulanges (région 4). Le développement de la ville d'Ottawa domine la croissance enregistrée dans le comté de Carleton.

__ 263 __

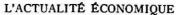
^{1.} L'évolution démographique de cette région a été abondamment décrite par Michel Phliponneau dans l'Avenir économique et social des Cantons-de-l'Est, Québec, 1960.

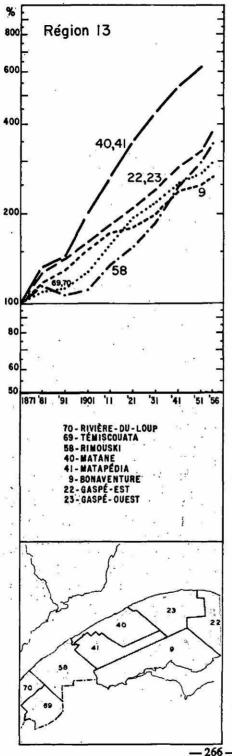


ÉVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DE LA RÉGION DE MONTRÉAL



Dans la région 10, se trouvent groupés les comtés au nord de la rivière Outaouais, ce qui constitue un ensemble très vaste et très peu densément peuplé. Le comté de Labelle ne comptait que 300 habitants en 1871, mais déjà 7,200 en 1901. Il présente donc un indice de croissance très abrupt qui n'est pas strictement comparable. Pour la même raison, on n'a pas étudié les comtés d'Abitibi et du Témiscamingue. En Abitibi, comté de colonisation intensive, la population passe de 2,400 à 99,600 entre 1901 et 1956, soit un accroissement de 4,000 p.c. en 55 ans! La région 11 comprend la Beauce et les comtés de la rive sud. On note une similitude frappante dans l'évolution démographique de cet ensemble: aucun des six comtés de la rive sud n'est parvenu à doubler sa population en 85 ans. De l'autre côté du fleuve, sur la rive nord, les comtés de Charlevoix et de Montmorency-Île d'Orléans (région 12) ont un aspect identique qui contraste avec l'extraordinaire développement des comtés du Lac Saint-Jean et de Chicoutimi.





La région 13 montre une évolution rapide, en dépit de forts courants d'émigration. C'est que le taux d'accroissement naturel y est particulièrement élevé. On notera le palier qui apparaît à la courbe d'évolution de plusieurs comtés pour la décennie 1881-1891. Le comté de Rimouski subit même une perte en chiffres absolus. Les deux comtés de Matane et de Matapédia n'ayant été subdivisés qu'en 1931, ils ont été portés sur une même courbe; il en est de même pour Gaspé-Est et Gaspé-Ouest. La montée rapide du comté de Matane s'explique en bonne partie par le faible nombre au départ; en 1851 encore, le comté est pratiquement vide (2,130 habitants)1.

^{1.} Pour une étude démographique plus détaillée de la Gaspésie, on pourra consulter: Pierre-Yves Pépin, La mise en valeur des ressources naturelles de la région Gaspésie-Rive sud, Québec, 1962.

Après cet aperçu général, nous sommes en mesure de comparer plus aisément l'évolution démographique des comtés de la plaine de Montréal au reste de la Province. Jusqu'ici, nous n'avons pas tenu compte des phénomènes d'accroissement naturel et nous n'avons pas cherché à expliquer le redressement que nous avons constaté à partir de 1931 dans les vingt comtés de la plaine de Montréal.

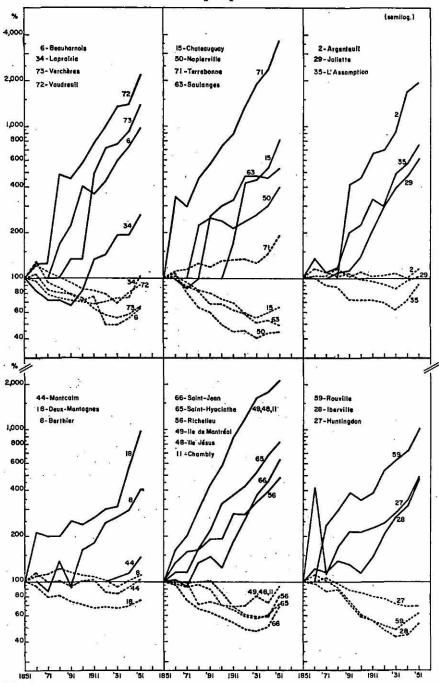
À quoi est attribuable ce mouvement général de dépopulation et peut-on en mesurer l'ampleur?

L'étude de l'évolution rurale et urbaine des vingt comtés nous fournit déjà un premier élément de solution.

L'exode rural débute semble-t-il en 1861. En effet, de 1851 à 1861, les indices de population rurale s'accroissent (graphique II) dans la majorité des vingt comtés étudiés. Le renversement brutal s'effectue entre 1861 et 1871: tous les comtés sauf Terrebonne voient leur population rurale pérécliter. Cette débâcle est particulièrement sensible dans le cas de Beauharnois, Verchères, Châteauguay, Napierville, Saint-Jean, St-Hyacinthe, Richelieu, Rouville, Iberville et Soulanges. Fait remarquable, la chute de population rurale s'arrête en 1931 dans tous les comtés, et on assiste par la suite à un redressement très net et parfois assez accentué; sauf dans Soulanges. Pendant ce temps, la population urbaine de tous ces comtés s'accroît rapidement, avec des arrêts ou hésitations qui n'enlèvent rien à la tendance générale. On se gardera de comparer tels quels les deux indices de population rurale et urbaine au graphique II. Nous avons affaire à des comtés essentiellement ruraux au début de la période si bien que l'élévation accentuée des indices de population urbaine est attribuable à la faible population urbaine à l'année de base. 1 Même, à l'heure actuelle, plusieurs comtés conservent une population rurale plus forte que la population classifiée comme urbaine. Cette définition a d'ailleurs évolué comme nous le verrons plus loin. Voici les comtés qui sont devenus urbains, c'est-à-dire dont la population de type urbain est plus forte aujourd'hui que la population rurale; ce sont: Beauharnois, Terrebonne, Saint-Jean, Saint-Hyacinthe, Richelieu, (et. bien entendu, Chambly, que nous avons inclus dans la conurbation de Montréal).

Certains comtés n'avaient aucune population urbaine au recensement de 1871. La base de calcul a donc dû être déplacée après cette date.

Graphique II¹



1. Trait plein: population urbaine; trait pointillé: population rurale.

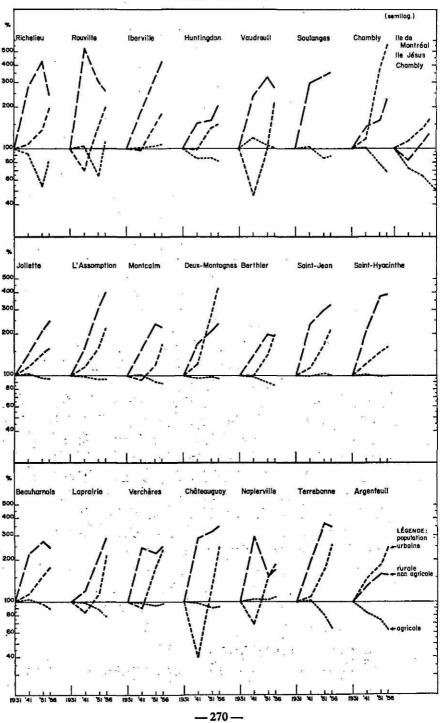
Seulement dans ces cas peut-on conclure qu'il y a eu substitution de population urbaine à population rurale. Le redressement à partir du recensement de 1931 est donc en partie explicable par l'accroissement urbain, mais il y a eu également un relèvement des populations rurales. Voilà, serait-on tenté d'affirmer, une évolution favorable. On pouvait s'attendre à ce que le développement d'un marché de consommation gigantesque tel que Montréal se présente comme le débouché naturel de la production agricole des comtés avoisinants. À partir de 1931, le marché de Montréal serait-il parvenu à arrêter l'exode rural et à maintenir une population agricole dans un rayon de 45 milles environ?

Pourtant un examen plus détaillé montre que ces hypothèses sont peu justifiées. En effet, parmi la population rurale, il faut encore distinguer population agricole et non agricole. Cette distinction n'existe dans les recensements que depuis 1931. Coïncidence heureuse, puisque c'est justement à partir de cette date que nous cherchons à expliquer la cause du redressement. «L'expression 'population agricole' désigne toutes les personnes vivant sur des fermes, indépendamment du fait que ces fermes sont situées dans des régions rurales ou urbaines. Elle comprend donc un certain nombre de personnes tels que les fils des exploitants qui vivent à la maison et qui travaillent ailleurs à des emplois autres qu'agricoles. La réciproque est également vraie.» 1 De plus, «la définition de la population urbaine se fonde sur un principe d'administration, celle de la population rurale agricole, sur l'occupation; la population qui ne tombe dans aucune de ces deux catégories est appelée 'rurale non agricole'. Catégorie résiduelle, ses caractéristiques sont nécessairement obscures. On peut supposer néanmoins que la population rurale non agricole qui habite la périphérie des centres urbains est associée beaucoup plus étroitement au centre urbain qu'à la population rurale environnante.» 2

Après ces définitions préliminaires, nous pouvons examiner le graphique III qui retrace cette évolution rurale agricole et non agricole depuis le recensement de 1931. Nous avons de plus ajouté la population de type urbain⁸.

Recensement du Canada, 1931, Vol. I, p. 541.
 Recensement du Canada, 1931, Vol. I, p. 37.
 La définition de population rurale et urbaine ayant été modifiée au recensement de 1951, une nouvelle mise en garde s'impose. Dans le graphique II, nous avons utilisé la définition de 1931 pour toute la période. Au graphique III, il y a césure entre 1931 et 1941.

Graphique III



Il apparaît clairement sur ce graphique que le redressement des populations rurales à partir de 1931 est attribuable exclusivement à l'augmentation rapide de la population non agricole, dans tous les comtés. En effet, les populations agricoles continuent de fléchir, surtout entre 1941 et 1951 et parfois jusqu'en 1956. La croissance du marché de Montréal semble donc avoir eu peu d'influence sur le développement agricole de la plaine. Une telle affirmation nécessite qu'on prenne en considération l'accroissement de la productivité agricole. Grâce à la mécanisation, une production agricole accrue peut s'accompagner d'une diminution de la main-d'œuvre agricole. Toutefois une question de degré dans le mouvement d'exode rural intervient ici. Nous y reviendrons plus tard. Pour l'instant, retenons ce phénomène.

Saurions-nous expliquer l'accroissement subit de la population non agricole entre 1931 et 1941? Cette période couvre une partie des années de la Crise à laquelle fait suite la seconde guerre mondiale. On constate également à partir de 1931, un ralentissement sensible dans le taux de croissance de la population urbaine de Montréal. Ces constatations nous portent à croire que nous assistons, entre 1931 et 1941, au phénomène de la naissance des banlieues. Autour des principales agglomérations urbaines surgissent des populations qui se fixent à la périphérie des centres industriels. Une partie de cette population vient sans doute de l'extérieur, mais une partie plus importante encore vient peut-être des centres urbains eux-mêmes dont les cadres débordent. Les travailleurs de la ville préfèrent vivre en dehors de ses limites. La naissance des comtés «dortoirs» autour de Montréal ne date-t-elle pas de cette époque? Le développement des moyens de transport, notamment des réseaux de chemin de fer et des lignes d'autobus, aurait facilité ce mouvement. Si l'on considère que la population des vingt comtés envisagés se trouve dans une limite de 45 milles, plus ou moins, du cœur de Montréal, notre hypothèse n'est pas invraisemblable. Étant donné la congestion de la circulation à Montréal, il est presque aussi long de venir travailler au centre de la ville pour un travailleur habitant l'Ouest de la Métropole que pour celui de Rouville, de Verchères ou de Vaudreuil. Pour plusieurs industrie situées aux extrémités de l'Île de Montréal, le phénomène peut être plus probant encore: il ne prend pas plus de temps de s'y

rendre, qu'on habite Montréal ou Laprairie, Châteauguay, Beauharnois. Vaudreuil-Soulanges. Deux-Montagnes. Terrebonne. L'Assomption ou Verchères. Quant à Chambly, le phénomène de turbulence1 avec l'île est un fait d'observation courante. Il serait intéressant d'en faire l'obiet d'une analyse statistique, qui servirait de modèle à une étude de plus vaste portée2.

Jusqu'ici notre description de l'évolution démographique de la plaine de Montréal n'a porté que sur les données brutes de la population dont nous avons considéré les caractéristiques urbaines et rurales

Mais pour donner une idée plus exacte des déplacements de population à l'intérieur de chaque comté, nous devons tâcher d'évaluer les mouvements migratoires nets dans la plaine de Montréal. La migration nette est l'écart qui apparaît entre l'accroissement naturel de la population à chaque décennie, et les chiffres de la population à chaque recensement. Une comparaison de la population prévue en fonction de l'accroissement naturel, avec la population réelle des recensements laisse apparaître l'immigration ou l'émigration nette selon que la population réelle est supérieure ou inférieure à la population prévue.

Une évaluation de l'accroissement naturel repose sur l'exactitude des données concernant les naissances et les décès au sein d'une population. Nous avons utilisé les chiffres fournis dans l'Annuaire Statistique de la Province de Québec et, pour les années antérieures à 1921, les Rapports du Conseil Supérieur d'Hygiène de la Province de Québec. Comme dans la plupart des séries statistiques, les données sont de moins en moins exactes à mesure qu'on remonte dans le temps. C'est pourquoi nous avons évité d'effectuer des calculs antérieurement à 19013.

^{1.} Le terme de «turbulence» a été utilisé par Pierre George pour désigner les déplacements périodiques ou journaliers à l'intérieur d'une unité spatiale définie. Cf. Cours de démographie, de Léon Buquet, Les Cours de Droit, Paris, 1960.

2. Nous espérons trouver des données sur ce sujet dans une étude en préparation sur le comté de Chambly, initiative du gouvernement provincial.

3. De 1901 à 1921, certaines municipalités ne remettaient pas les questionnaires qui leur parvenaient concernant les statistiques de l'état civil. D'autres municipalités ne mentionnaient que les naissances ou les décès selon le cas. Comme ces questionnaires sont annuels, au bout de dix ans, on peut obtenir une estimation de l'accroissement naturel soit supérieure, soit inférieure à la réalité. Toutefois, nous avons tenu compte de ces erreurs, et nous constatons qu'elles sont négligeables pour la région particulière que nous étudions. L'exactitude varie d'ailleurs avec le caractère catholique ou protestant de la population, les paroisses protestantes omettant plus souvent l'enregistrement protestant de la population, les paroisses protestantes omettant plus souvent l'enregistrement des naissances ou des décès.

Le graphique IV retrace la migration nette dans les vingt comtés de la plaine depuis 1901. Nous sommes en présence d'une région qui a été soumise à une émigration intense. Pas un comté n'y échappe.

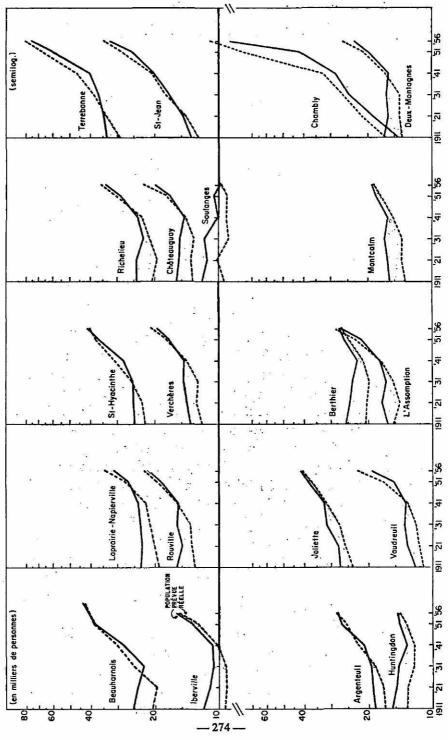
Ces pertes de population n'ont pas débuté en 1901, mais remontent semble-t-il jusqu'à 1861. C'est dans la période qui va de 1931 à 1941 que cette émigration nette chronique diminue considérablement et est remplacée par une immigration nette dans la décennie suivante, ou par un équilibre de population. Plusieurs comtés cependant sont encore incapables de retenir leur population.

On remarquera à quel point le comté de Chambly se dissocie de cette évolution générale puisqu'il connaît une immigration nette depuis 1901. Son évolution est semblable à celle de l'île de Montréal avec laquelle nous l'avons confondue. A propos de l'accroissement naturel dans ce comté, une remarque s'impose qui s'applique aussi à des comtés voisins. Le très fort accroissement de la période 1941-1956 s'expliquerait en partie par une nouvelle façon d'enregistrer les naissances et les décès à partir de 1941. Antérieurement à cette date, on enregistrait les naissances selon le lieu de naissance, alors qu'à partir de 1941 on les enregistre suivant le domicile des parents. Ainsi, antérieurement à 1941, il faudrait ajouter au comté de Chambly toutes les naissances qui, ayant eu lieu dans les hôpitaux de la Métropole, ont été attribuées à Montréal, bien que le domicile de l'enfant était à Chambly. Alors que le nombre moyen des naissances annuelles dans Chambly était de 365 dans la période 1936-1940, il grimpe à 657 entre 1941-1945, soit une augmentation de 80 p.c. La moyenne correspondante du taux de natalité est 13.9 pour mille et 19.7 pour mille soit une augmentation de 42 p.c. Le même raisonnement vaut pour les décès: on observe que le taux moyen de mortalité passe de 6.9 pour mille entre 1936-1940 à 8.2 pour mille entre 1941-1945 (l'augmentation dans le nombre moyen des décès étant de 30 p.c., soit 183 à 272).

Mais d'autres raisons que le changement de définition expliquent cette recrudescence de l'accroissement naturel après 1941. Ainsi, le 21 juin 1940, une loi était votée en Chambre concernant la mobilisation des ressources nationales¹. En vertu de cette loi,

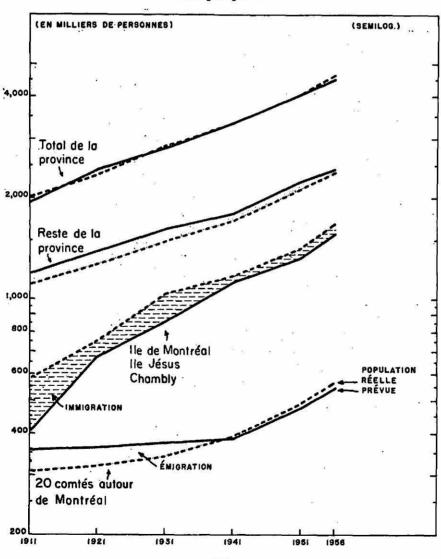
^{1. 4} George VI, Ch. 13, cf. Le Canada en guerre, juin 1943, p. 49.





une mesure fut édictée selon laquelle les hommes qui étaient célibataires ou veufs sans enfants au 15 juillet 1940, âgés de 19 à 45 ans et physiquement aptes, étaient assujettis au service militaire. Il semble que plusieurs aient pressenti cette mesure, car c'est à partir de 1939, mais surtout en 1940, que l'on constate une sensible élévation du nombre des mariages et des taux de nuptialité dans la province de Québec: la nette augmentation des





- 275 ---

naissances dans les années qui suivirent en est une conséquence directe.

Par ailleurs, il est certain que l'effort de guerre a entraîné un essor considérable de la production industrielle, en attirant vers la métropole une main-d'œuvre importante. Cet afflux provoqua une crise du logement qui obligea les nouveaux venus à se masser à la périphérie du centre urbain.

Enfin, il se pourrait également que les taux de fécondité des nouveaux venus soient supérieurs à ceux de la population déjà sur place. Ce serait le cas si la population qui a quitté la campagne pour se rapprocher de la ville était surtout composée de jeunes. Or ce fait a été constaté pour le comté de Chambly.

Pour apprécier l'ampleur des mouvements migratoires dans la région de Montréal, comparons-les à ce qui s'est produit dans la conurbation de Montréal et dans le reste de la Province. Au graphique V, nous avons divisé la province de Québec en trois grandes régions afin d'identifier de façon synthétique, les contrastes que nous avons déjà signalés. On remarquera en particulier qu'à l'époque où les vingt comtés de la plaine de Montréal sont parvenus à un équilibre démographique et enregistrent même une immigration nette, le «reste de la Province» (Montréal exclu), est incapable de retenir sa population.

Le renversement de la période 1931-41 tout autant que la terrible saignée qui l'a précédé méritent d'être expliqués. Quelle a été l'orientation de cette émigration? Quelle part est attribuable à l'attraction de la Métropole? à la migration interprovinciale? à l'exode vers les États-Unis? Tous ces facteurs ont joué à coup sûr, mais dans quelle proportion et à quelle époque? La réponse à ces questions ne peut être abordée que par le recours à des calculs reposant sur des hypothèses qui exigent elles-mêmes un examen attentif.

Claude GERMAIN, licencié en sciences commerciales (Montréal).